



Bulletin d'Informations Municipales



Bulletin d'informations de la Municipalité de Bize-Minervois - www.bizeminervois.fr
Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone mairie : 04 68 46 10 29

N°136 mai-juin 2017

ÉDITO DU MAIRE

Le dernier Conseil d'École de l'année scolaire s'est tenu le 19 juin en présence des enseignants, des représentants des parents d'élèves et de moi-même (Lydie Faure étant excusée).

Outre les points habituels de l'ordre du jour (financiers, sorties scolaires, spectacles...) ce fut l'occasion de présenter les orientations municipales et intercommunales concernant le développement du groupe scolaire suite à l'augmentation des effectifs. La directrice Céline Semat a précisé le nombre d'inscrits pour l'année scolaire 2017-2018 qui s'élève aujourd'hui à 109. Elle a rencontré l'inspectrice de l'Éducation nationale et lui a fait part de la nécessité très proche de l'ouverture d'une cinquième classe. Cette dernière, très attentive, viendra à la rentrée de septembre se rendre compte sur place. Je la rencontrerai, auparavant, le 10 juillet.

D'ici là, dans cette phase de transition, il va falloir composer avec la même équipe enseignante et les mêmes locaux.

Depuis plus d'un an nous travaillons par anticipation avec le Centre intercommunal d'action sociale du Sud Minervois qui gère la compétence péri-scolaire pour les communes du canton (cantine, temps d'activité périscolaire, accueil péri et post-scolaire, centre de loisirs des mercredis, petites et grandes vacances).

Le nouveau contrat territorial enfance et jeunesse 2016-2020 avait pris en compte les besoins de Bize-Minervois.

Cette année la fréquentation du pôle bizois a été forte, avec 7795 repas servis et souvent plus de 60 repas par jour. Une annexe de la cantine à l'ancienne MJC peut accueillir les enfants (12) dépassant le quota pour les locaux actuels.

La commune a définitivement acquis le terrain situé à côté de l'école en mars 2017. Une parcelle viabilisée de 600 m² environ va être cédée au SIVU du Sud Minervois (CIAS) qui va construire un bâtiment d'environ 210 m². Ce dernier permettra de doubler la capacité d'accueil et offrira également des possibilités d'extension. Le plan d'investissement a été validé lors du dernier Conseil d'administration du CIAS à

l'unanimité. Après obtention des subventions de la part de l'État, du Conseil départemental et de la CAF, 250 000 € environ resteront à la charge du CIAS et de la commune. Suivant les règles en vigueur au CIAS, Bize-Minervois abondera par un fonds de concours de 100 000 €, le reste étant à la charge du CIAS.

Nous avons déjà inscrit 70 000 € au budget primitif 2017. 30 000 € seront budgétisés en 2018. Le 5 juillet, un jury du CIAS auquel j'ai participé, a choisi l'architecte parmi les quatre qui ont été consultés : Mme Mariette Fontaine. Cette dernière déposera le permis de construire pendant l'été et lancera l'appel d'offre des travaux aux entreprises.

Le chantier débutera au dernier trimestre 2017 pour une livraison à l'été 2018. Il sera opérationnel pour la rentrée de septembre 2018. Les locaux actuels seront disponibles pour la création de la cinquième classe, dès l'accord de l'Éducation nationale. La répartition des salles et leurs enseignants sera réalisée en concertation avec l'équipe enseignante et présenté au Conseil d'école.

L'année de transition va nécessiter un effort de compréhension de tout le monde. Cela a été évoqué au Conseil d'école. La constitution des classes va être problématique pour l'équipe enseignante. Il faut lui faire confiance. Les enseignantes connaissent bien les élèves et feront du très bon travail auprès de nos petits Bizois.

Je suis persuadé qu'elles prendront les décisions adaptées à la situation. Nous les aiderons au maximum et tout est prévu pour ce faire.

Je développerai dans un autre édito les orientations municipales en terme de desserte du groupe scolaire en matière de voirie et de parking, afin que la sécurité de nos enfants se fasse dans les meilleures conditions. Elles ne sont pas optimales aujourd'hui en raison du comportement de parents qui s'obstinent à ne pas stationner sur le parking prévu à cet effet.

Pour terminer, je voudrais remercier Laura Blasquez pour son investissement. Elle a choisi de quitter l'équipe enseignante bizoise pour accomplir un projet personnel qui est tout à son honneur.

Bonnes vacances et rendez-vous lors des nombreux événements qui vont rythmer l'été bizois

Bien à vous, Alain Fabre.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séances des 18 mai et 13 juin 2017,
principales décisions prises :

CHANTIER JEUNES ÉTÉ 2017:

De même que les années précédentes, une convention sera conclue avec le Grand Narbonne pour l'intervention sur la Commune de Bize d'une équipe d'une dizaine de jeunes, dans le cadre du dispositif «Chantier Jeunes», du 22 août au 1^{er} septembre. Ces jeunes, encadrés, domiciliés pour moitié à Narbonne et pour moitié dans les villages environnant, dont Bize, interviendront une demie journée, le matin, pour des travaux de peinture et de débroussaillage. Ils bénéficieront d'un salaire équivalent à celui d'un agent communal débutant, à mi-temps, payé par le Grand Narbonne.

SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE DU VILLAGE :

De même que les années précédentes, une convention conclue avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour la mise à disposition d'un pompier nageur-sauveteur pour la surveillance de la baignade du village du 8 juillet au 3 septembre, tous les jours de 13h30 à 19h (13h30 à 1h00 le 21 juillet, pendant le spectacle du Freestyle). Durant cette période, en dehors de cet horaire, la baignade est interdite dans ce plan d'eau. Coût pour la commune : 3700€.

ACHAT D'UNE PARCELLE AU LIEU DIT «LES PRÉS» :

Une parcelle en nature de champ en friche, de 360m² à proximité de la «Passerelle de Lauriol», sera achetée au prix de 300€ par la commune. Ce terrain inondable constitue un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme ; dans l'avenir, il serait nécessaire lors d'une éventuelle édification d'un ouvrage de franchissement de la rivière.

TRAVAUX DANS LE LIT DE LA CESSÉ :

L'atterrissement (dépôt de gravier) au droit de la Promenade sera enlevé au début du mois de juillet en même temps que le creusement de la baignade. Ces travaux d'un coût de 25000€ seront pris en charge par le Syndicat hydraulique Aude Centre dans le cadre d'un futur recalibrage de la rivière afin de diminuer les effets des crues.

AMÉNAGEMENT DE LA PLACETTE DU REMPART :

En vue d'y construire un garage, un emplacement de 20m², situé dans l'angle sud-est sera vendu au propriétaire de la maison limitrophe, qui possédait déjà une terrasse le surplombant, qu'il a fallu démolir lors des travaux.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES RÉSULTATS DU 1^{er} TOUR

11 juin 2017 - Inscrits : 913 - Votants : 480 (52,6%).
Exprimés : 465 - Abstention : (47,4%)
Votes blancs : 9 (1%) - Nuls : 6 (0,7%)

	voix	%
Hérin Danièle - LREM	163	35,05%
Toro Marine - FI	82	17,63%
Barthès Christophe - FN	69	14,84%
De Lorgeril Miren - LR	40	8,6%
Ginies Alain - PS	31	6,67%
Perez Jean-Claude - SE	29	6,24%
Vesentini Mylène - Verts-PC	20	4,3%
Escourbiac Nicole - Les Verts	8	1,72%
Boissonade Hervé	5	1,08%
Mamou Yamina	5	1,08%
Fabre Pierre	4	0,86%
Dandeu Patricia	4	0,86%
Gadrat Nicole	4	0,86%
Sanz Marie	1	0,22%
Chevignard Arthur	0	0%

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES RÉSULTATS DU 2nd TOUR

18 juin 2017 - Inscrits : 913 - Votants : 425 (46,5%).
Exprimés : 373 - Abstention : (53,5%)
Votes blancs : 34 (9,7%) - Nuls : 18 (2,7%)

	voix	%	Circonscription
Hérin Danièle	254	68,1%	58,65%
Barthès Christophe	119	31,9%	41,35%

LA CANICULE

Il y a canicule et donc danger pour la santé lorsque :

- la température de la journée est égale ou supérieure à 35°,
- la température de la nuit est égale ou supérieure à 22°,
- cette situation dure depuis au moins trois jours.

Les "plans canicule" sont déclenchés par les préfetures.

La canicule peut mettre en danger la santé des personnes les plus sensibles : personnes âgées de plus de 60 ans, handicapés, femmes enceintes.

Ces personnes, lorsqu'elles vivent isolées, sont invitées à se faire inscrire en mairie ; elles feront l'objet de contacts des services communaux lors de déclenchements de "plans canicule" et plus tard, éventuellement l'hiver, lors des déclenchements de "plans grand froid".

Un dépliant disponible au secrétariat de la mairie conseille les bons réflexes à avoir en période de canicule.

IL FAUT SURTOUT BOIRE BEAUCOUP D'EAU.

Sauf prescription contraire.

Informations pour mieux vivre à Bize l'été et le reste de l'année (arrêtés municipaux et préfectoraux)

BAIGNADE DU VILLAGE : des arrêtés municipaux temporaires s'appliquent au plan d'eau du village :

• **Horaires des activités de baignade** : le plan d'eau est aménagé pour les activités de baignade du 8 juillet au 3 septembre 2017. Il est surveillé par un nageur-sauveteur de 13h30 à 19h00, tous les jours. La baignade y est interdite en dehors de cet horaire.

• **Interdiction des chiens** : du 24 juin au 15 septembre, le lieu de baignade, ses abords et le passage piétonnier submersible sont interdits aux chiens même accompagnés et tenus en laisse.

• **Interdiction des deux roues** : du 1^{er} juillet au 15 septembre, l'accès du passage piétonnier submersible est interdit aux véhicules à deux roues.

LES BOISSONS ALCOOLISÉES : par arrêté municipal, la consommation de boissons alcoolisées est interdite, toute l'année, sur la voie publique et dans les lieux accessibles au public à l'exception des terrasses de café et des lieux où une autorisation temporaire a été délivrée à l'occasion de certaines manifestations festives (Carnaval, Freestyle, fête de l'Olivier, les Tastes en Minervois...).

LE BRUIT : toute l'année, les bruits gênants provoqués sur la voie publique et les espaces publics ou y parvenant depuis des lieux privés, sont interdits. Cette interdiction vise les cris, les chants, les appareils de diffusion sonore, les pétards, les bruits provenant des établissements ouverts au public et de leurs terrasses ; elle vise également entre 21h et 6h, les bruits émis dans le cadre d'activités professionnelles par les outils ou appareils de quelque nature qu'ils soient (*arrêté préfectoral*).

Interdiction de circulation et de stationnement

avenue de l'Hôtel de Ville, la Promenade, descente du pont rive droite, de 8h au lendemain 2h, les vendredis 14 et samedi 15 juillet, le vendredi 21 juillet (Freestyle) et le dimanche 30 août (Fête de l'Olivier).

Ouverture du camping du Champ de Foire

Pour la saison 2017-2018, le camping est ouvert depuis le 28 avril jusqu'au dimanche 1^{er} octobre. Il est géré par un privé mais conserve sa vocation de jardin public ouvert à tous pendant toute la saison.

Rôtisserie « L'aile ou la Cuisse » :

tous les lundis de 17h à 21h, le Camping accueille une rôtisserie ambulante (*à emporter*)

DISTRIBUTION DU COURRIER

Afin de faciliter la distribution du courrier, il est recommandé de mettre les **noms de façon lisible** sur les **boîtes à lettres**.

Principales animations de l'été

VENDREDI 14 JUILLET : À partir de 15h, jeux sur la Promenade pour les enfants ; le soir bar à vin, apéro taps, sur la Promenade organisé par le Comité des Fêtes; retraite au flambeaux, embrasement du pont, à la nuit tombée.

SAMEDI 15 JUILLET : repas sur la Promenade en soirée organisé par le Comité des Fêtes.

VENDREDI 21 JUILLET : spectacle Freestyle, show motos et vélos, en soirée dans le lit de la Cesse.

DIMANCHE 30 JUILLET : **FÊTE DE L'OLIVIER**. Animations toute la journée dans le village et à l'Oulibo. Concert et bal en soirée.

JEUDI 3 AOÛT : El Gato Negro, musique latino, spectacle du «Grand Narbonne», la Promenade, 21h30.

JEUDI 10 AOÛT : Fête du camping.

SAMEDI 12 AOÛT : Sardinade géante sur la Promenade, en soirée, organisée par le Comité des Fêtes.

JEUDI 17 AOÛT : Cinéma en plein air et en nocturne place Raymond Pelofi.

MERCREDI 23 AOÛT : Corrida du Trail.

SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 SEPTEMBRE : Les «Tastes en Minervois» Vins & Gastronomie de l'AOC Minervois, dans les rues et places du village.

DIMANCHE 24 SEPTEMBRE : Fête de la Gastronomie, dans le village et ses alentours.

À l'occasion des diverses manifestations de l'été, des arrêtés municipaux affichés à l'avance en mairie, préciseront des interdictions de circulation et de stationnement. Ceux-ci seront particulièrement importants les 21, 29 et 30 juillet, ainsi que du 1^{er} au 4 septembre.

Manifestation «Les Tastes en Minervois»

Pour cette manifestation qui aura lieu les **2 et 3 septembre**, les organisateurs recherchent des bénévoles pour participer aux «espaces informations». Inscriptions au secrétariat de mairie.

DISTRIBUTION DE SACS-POUBELLE

Des sacs-poubelle fournis par le Grand Narbonne sont distribués gratuitement aux habitants au secrétariat de la mairie de Bize (*seconde distribution 2017*).

Heures d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h30 à 18h30.

On peut également obtenir gratuitement de petits sacs dits «Toutounet» destinés à ramasser les déjections de nos amis les chiens.

Les aboiements répétés des chiens

La loi sanctionne les propriétaires ou gardiens d'animaux «qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage». Cette réglementation s'applique 24h sur 24h (*articles R 1334-31 et R 1337-7 à R 1337-10 du Code de la Santé Publique*). Il existe notamment des colliers anti-aboiements pour remédier à ces nuisances.

BUS DE NARBONNE ET DES PLAGES

Horaires d'été valables du 8 juillet au 3 septembre

	Du lundi au samedi	Tous les jours	du lundi au samedi
Bize départ, Poste	7h10	13h05	18h05
Narbonne arrivée	7h55	13h45	18h45
	du lundi au samedi		tous les jours
Narbonne départ	12h20	17h20	19h15
Bize arrivée, Poste	13h04	18h04	19h59

Les bus partant de Bize à 13h05 et celui arrivant à Bize à 19h59 sont en correspondance à Narbonne avec les bus des plages de Gruissan, Narbonne-Plage et Saint-Pierre-la-Mer. Prix du ticket à l'unité : 1,20 €
Des fiches horaires de ces lignes sont disponibles à la mairie.

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES CITIBUS

Pour le collège Marcelin Albert, abonnement de 54€ donnant droit à un aller/retour par jour uniquement en période scolaire.

Pour les lycées de Narbonne, coupon annuel de 84€, coupon trimestriel de 30€ et coupon mensuel de 12€, permettant d'effectuer un nombre illimité de voyages sur l'ensemble du réseau Citibus.

Achetez votre abonnement sur le site : www.citibus.fr ou à la permanence de Ginestas du 21 août au 1^{er} septembre : Centre technique du Grand Narbonne, route de Mirepeisset du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.

Pour le lycée de Lézignan, se renseigner auprès du Service transports du Conseil départemental :
Tél. 04 68 11 67 46

DON DU SANG

La **collecte de sang** organisée le 7 juin par l'Établissement Français du Sang et l'association des Donneurs de Sang de Bize, a enregistré 30 dons.

Prochaine collecte le mercredi 6 décembre.

La **TOMBOLA** organisée par l'amicale a permis d'offrir trois paniers garnis aux gagnants.

Merci aux commerçants, généreux donateurs de lots.

Travaux du pont de Cabezac

Les importants travaux de rénovation du pont de Cabezac, par le Conseil départemental, avec notamment la création d'un passage pour les piétons, annoncés pour 2018 sont reportés à un futur non déterminé pour raisons budgétaires et de non urgence structurelle technique due à l'homologation du poids des convois exceptionnels abaissé à 70 tonnes. Toutefois en 2018, le revêtement bitumé devrait être refaits.

TOUJOURS DES MÉDAILLES POUR LA COOPÉRATIVE L'OULIBO

Au concours Sud de France organisé à Aspères (Gard), l'Oulibo a obtenu la médaille d'or pour les olives de table dans toutes les catégories (6 médailles d'or) et la médaille d'argent pour l'huile de picholines.

EN BREF...EN BREF...EN BREF...EN BREF...EN BREF...

→ Un **canisite** supplémentaire sera installé sur le parking des écoles.

→ La placette du four et ses abords à **La Roueyre**, seront prochainement bitumés. (Coût 21 000 €).

→ Par arrêté municipal, les limites de l'agglomération de **Bize** ont été reportées au-delà de la voie d'accès au lotissement «Les terrasses des Fournies».

→ Une rambarde de sécurité est installée à la descente du pont vers la route d'Agel.

FOURNITURE D'EAU BRUTE

Un certain nombre de personnes souhaiterait être desservi en eau brute (eau d'arrosage, non potable). Cela nécessite la réalisation d'un réseau communal de distribution alimenté soit directement par la société d'économie mixte "Bas Rhône Languedoc" (B.R.L.) soit par l'association d'arrosage d'Al Lau qui est alimentée elle même par B.R.L.

Actuellement les ressources en eau de B.R.L. ne lui permettent pas d'augmenter la fourniture d'eau. Cette limitation devrait être résolue à moyen terme par des travaux augmentant cette ressource.

RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU LIÉES À LA SÉCHERESSE

Un arrêté préfectoral prévoit des mesures provisoires de restriction d'eau. La commune de Bize est classée en «vigilance» ; l'arrêté demande à tous les utilisateurs, y compris agricoles, de limiter leur consommation d'eau au strict nécessaire.

Inondations des 28 janvier et 14 février 2017

Par arrêté interministériel du 26 juin 2017, l'état de catastrophe naturelle est reconnu pour les inondations des 28 janvier et 14 février 2017 sur la commune de Bize.

Les personnes ayant subi des dommages sont invitées à se rapprocher de leurs assurances dans les plus brefs délais.

GELÉES DU PRINTEMPS

Suite aux gelées causées aux cultures, le sénateur Roland Courteau est intervenu auprès du Premier ministre et du ministre de l'Agriculture. Dans une lettre, à disposition des personnes intéressées à la mairie, il fait part de réponses de ces autorités

ABANDON DES DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Un décret ministériel du 25 mars 2015 stipule que les déjections des chiens ou les mégots abandonnés sur la voie publique sont passibles d'une amende de 68€. Celle-ci peut se monter à 400€ pour l'abandon de détritrus.

COMMERCE ET ARTISANAT

Le maire et le Conseil municipal souhaitent la bienvenue à :
Dominique DUBOIS

Producteur de plantes aromatiques et médicinales bio (sur le marché du mercredi). Artisan d'art en bijouterie fantaisie. 3 place aux Herbes - 06 21 41 14 31